

Montréal, le 3 février 2020

## Paiement des redevances aux créateurs d'œuvres artistiques

Madame, Monsieur,

Au printemps 2020, Copibec procédera à un versement de redevances qui s'adressent aux créateurs des arts visuels. Pour être admissible à ce paiement, au moins une de vos œuvres doit avoir été reproduite dans un livre (incluant les catalogues d'exposition), une revue ou un journal publié au **Québec** entre le **1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2018**. Seules les publications **imprimées** sont admissibles.

Le paiement des sommes mises en réserve permet de dédommager les auteurs d'œuvres artistiques du Canada et des autres pays. Cette réserve provient des licences signées avec le secteur de l'éducation, le secteur privé et le secteur gouvernemental.

### Mettez votre compte à jour sans tarder!

La mise à jour de votre compte se fait en ligne : à partir de la page d'accueil du site de Copibec ([www.copibec.ca](http://www.copibec.ca)) cliquez *Accès compte* (en haut à droite). Une fois dans votre compte, cliquez sur *Inscription à un forfait arts visuels* dans le menu de gauche pour mettre à jour la liste de vos publications pour ce paiement. Pour un formulaire papier, contactez-nous à [info@copibec.ca](mailto:info@copibec.ca) ou par téléphone au 514 288-1664 ou au 1 800 717-2022.

### La période d'inscription au prochain paiement des arts visuels vient de débiter!

Attention! La **date limite est le 20 mars 2020**.

Copibec se réserve le droit de refuser toute inscription reçue après cette date.

### Vous n'avez pas de compte?

Vous pouvez vous inscrire directement en ligne : à partir de la page d'accueil du site de Copibec ([www.copibec.ca](http://www.copibec.ca)), cliquez *Création compte* (en haut à droite), puis complétez les 5 étapes. À la question *Je suis*, sélectionnez « auteur ». Pour un formulaire papier, contactez-nous. Veuillez cependant **choisir** une seule de ces deux options pour vous inscrire et déclarer les publications : en ligne **ou** par formulaire papier.

### L'artiste est décédé?

Veuillez nous contacter dès que possible pour recevoir le formulaire spécifique prévu à cet effet. La date limite d'inscription ou de mise à jour du compte demeure le **20 mars 2020**.



## Tous les renseignements demandés sont importants!

Il est essentiel d'inscrire (si elles ne le sont pas déjà) **toutes** les publications dans lesquelles des photos de vos œuvres ont paru et de compléter **tous** les renseignements demandés.

- **La liste de toutes les publications québécoises sur support papier** dans lesquelles vos œuvres (arts visuels) ont été reproduites en **2016, 2017 et 2018**, qu'il s'agisse de *livres* (incluant les *catalogues d'exposition*), de *journaux* ou de *revues*. Veuillez noter que **seules les publications de ces trois années peuvent être inscrites** ;
- Le **nombre** d'œuvres reproduites pour **chaque année** pour **chaque publication** inscrite.
- **Le numéro d'assurance sociale (NAS) est obligatoire** pour qu'un chèque soit émis.
- **Si votre chèque doit être émis au nom d'une personne morale** (votre compagnie personnelle), nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire à l'aide du formulaire d'inscription envoyé par courriel ou par la poste, et ce, pour des raisons techniques.
- **Pour être titulaire des droits de reproduction d'une œuvre en art visuel**, vous ne devez pas avoir créé celle-ci à titre d'employé (ex. photographe salarié de certains journaux) ou avoir cédé vos droits de reproduction par contrat (ex. illustrateur de livres cédant ses droits à l'éditeur en échange d'une somme forfaitaire).
- **Si vous recevez déjà des redevances de Copibec à titre d'auteur ou de coauteur**, prière de ne pas inscrire les titres de ces livres, notamment ceux pour la jeunesse. Vous pouvez vérifier si vos livres apparaissent au répertoire de Copibec en accédant à votre compte en ligne (section Mes publications).

N'hésitez pas à me contacter pour toute question.

Salutations cordiales,

Isabelle Billeau  
Agente aux services aux titulaires de droits  
[i.billeau@copibec.ca](mailto:i.billeau@copibec.ca)  
(514) 288-1664, poste 235 ou 1(800) 717-2022

**English version available**